



**SNUipp-FSU 67**  
4, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>  
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## **Déclaration liminaire – CAPD du 14 novembre 2017**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie-DASEN,

Depuis l'élection du président Macron, la colère des enseignant-es est grandissante : sous rémunéré-es, salaires bloqués, rétablissement du jour de carence, augmentation de la CSG, réorganisation chaotique des rythmes scolaires, dégradation de nos conditions de travail, manque de considération et de respect... et la liste est encore longue !

Nous pourrions y ajouter le sujet du jour puisque nous allons acter aujourd'hui le départ en stage de collègues pour l'année scolaire en cours.

L'Article 7 du Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat précise qu'un second refus de départ en formation d'un collègue « *ne peut être prononcé qu'après avis de l'instance paritaire compétence* ». Afin de mieux les accompagner, nous demandons l'envoi de la liste des collègues qui se sont vu opposer un refus à plusieurs reprises.

Cet article précise aussi que « *l'accès à l'une des formations pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié d'aucune formation depuis 3 ans est prioritaire* ». Comment s'assurer aujourd'hui que tous les collègues concernés soient pris en compte ? Lorsqu'on regarde de plus près les documents, les refus sont nombreux, au point que certaines formations ne verront même pas le jour !

Cependant, nous saluons ici la volonté de nos collègues qui ne se découragent pas et continuent néanmoins de postuler, preuve de leur attachement à la qualité de leur profession. Certains collègues choisissent même parfois de se former sur leur temps de vacances ! Mais ces stages-ci ne feront pas le plein, faute de candidats... Surprenant, les professeurs auraient-ils besoin de vacances ???

Rappelons que depuis que la formation continue des personnels n'est plus liée à la formation initiale des futurs collègues, les stages ont perdu de leur substance : les thématiques sont limitées, leur durée est trop courte. De trop nombreux stages sont organisés sur 2 jours. Et pour exemple, 4 jours pour se former lorsqu'on arrive sur un poste en ASH, c'est forcément insuffisant... Impossible pour les collègues de prendre le recul nécessaire par rapport à leur classe et à leurs pratiques professionnelles, d'échanger avec leurs pairs, ni d'approfondir leur réflexion. Les actions de formation n'existent plus que pour mettre en place les différentes réformes et priorités ministérielles, ce qui relève davantage de l'accompagnement que d'une véritable formation, alors même que le cœur du métier, l'échange et l'analyse de pratiques sont peu abordés.

Nous répétons avec force qu'un plan de formation continue ambitieux et de grande ampleur pour la maternelle et l'élémentaire, pour les collègues spécialisés et pour les formateurs, à la hauteur des enjeux de notre société... devienne une priorité !

Mais formation continue de qualité implique brigades de formation continue en nombre suffisant. Si l'on envisage le droit de chaque enseignant-es à 36 semaines de formation continue sur leur temps de travail dans une carrière, il y a nécessité à abonder la brigade formation continue.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend et qui se réfléchit tout au long de la carrière. La formation continue est un droit des personnels, mais aussi une nécessité si l'on veut réellement transformer l'école et œuvrer à la réussite de tous les élèves. Une nécessité si l'on veut redonner du souffle, de l'enthousiasme, de l'envie à un service public d'éducation malmené et en proie au doute.